

Le Conseil des Ministres s'est réuni le jeudi 25 juillet 2013 au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République s'est incliné devant la mémoire des personnes atrocement disparues lors des accidents survenus ces derniers jours et a renouvelé, au nom de la Nation, ses condoléances et sa compassion, à l'endroit des familles meurtries par ces douloureuses pertes, et a enfin, sollicité un prompt rétablissement aux blessés.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à mettre en œuvre une véritable politique de sécurité routière et de circulation basées sur la prévention et le principe de la tolérance zéro.

Il s'agit de mettre, sans délais, en exécution les mesures arrêtées lors du Conseil interministériel sur la sécurité routière, tenu le 07 septembre 2012.

Le Président de la République a demandé au Gouvernement de hâter le processus de consultation des acteurs pour la mise en œuvre du permis à points. Le Gouvernement devra aussi renforcer les sanctions relatives aux infractions au Code de la Route.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, demandé au Gouvernement de réglementer l'accès des zones urbaines aux gros porteurs et d'accélérer le Programme National de renouvellement de transport collectif (autobus et autocars) et des gros porteurs.

A la faveur de la visite officielle qu'il va effectuer au Maroc du 25 au 27 juillet 2013 sur invitation de sa Majesté le roi Mouhamed VI, le Président de la République a mis l'accent sur la redynamisation de la Coopération entre les deux pays, en demandant au Gouvernement de veiller au renforcement de la coopération sectorielle et du partenariat économique et financier.

Au regard de la proximité géographique du Maroc et de l'entente cordiale entre les deux peuples, le Président de la République a indiqué qu'il est fondamental d'assurer le développement optimal des partenariats stratégiques entre les secteurs privés de nos deux pays.

A ce sujet, l'APIX et l'ASEPEX doivent davantage intensifier la promotion et la réalisation des opportunités d'investissements entre les acteurs privés.

Evoquant son agenda, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de sa visite au Burkina Faso.

Le Président de la République a indiqué avoir eu des discussions approfondies avec son homologue Blaise COMPAORE sur des sujets relatifs à la situation politique et sécuritaire de la sous-région, sur le sommet extraordinaire de la CDEAO prévu à Dakar, dont l'un des sujets, à savoir la levée des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace communautaire, est piloté par le Président Burkinabais .

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de sa participation à Brazzaville au Forum Forbes Afrique, une initiative lancée par les promoteurs de l'édition française du Magazine Forbes pour vulgariser l'image de l'Afrique émergente, en mettant en lumière des exemples de réussite à l'échelle des Etats, du secteur privé africain. Le Président de la République a été convié à cette rencontre par son homologue du Congo, Son Excellence, Denis Sassou NGUESSO.

Le Premier Ministre a rendu compte au Conseil des activités gouvernementales en mettant l'accent sur :

- La réunion de suivi du plan d'urgence de lutte contre les inondations ;
- La situation de la SAPCO ;
- La régulation de la filière tomate.

S'agissant de la lutte contre les inondations, le Premier Ministre a insisté sur la visite des chantiers d'assainissement de Touba qu'il a effectuée le dimanche 21 juillet 2013, en relevant le bon démarrage des travaux engagés dans la ville, qui concernent la mise en place d'ouvrages structurants, avec la réalisation de réseaux de canalisation de grande capacité.

A ce sujet, le Premier Ministre a rapporté toute la satisfaction exprimée par les autorités religieuses de Touba, pour l'envergure et la qualité des ouvrages, qui permettront une meilleure maîtrise des questions d'inondation dans la cité.

Concernant la SAPCO, le Premier Ministre a relevé l'intérêt de la signature de la nouvelle convention, en raison de l'extension de son périmètre de compétence de la petite côte à l'ensemble du territoire national. Ce qui lui permet de disposer de nouvelles assiettes foncières à aménager.

Le Ministre de l'Intérieur a présenté au Conseil le rapport produit par l'Inspection Générale des Services de Sécurité sur l'affaire du trafic de drogue supposé, au sein de la Police.

A ce sujet, le Conseil a décidé, sur instructions du Chef de l'Etat, de prendre des mesures disciplinaires fortes à l'égard du Commissaire Cheikh Sadibou KEITA, et à l'égard de toutes les personnes impliquées, à la mesure des fautes établies par le rapport d'enquête administratif. Le Chef de l'Etat a ordonné la poursuite des enquêtes judiciaires engagées par le Procureur de la République.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté au Conseil les résultats de l'Emprunt

Obligataire que vient de boucler son département. L'Emprunta connu un franc succès avec la collecte de 65 milliards de FCFA pour unedemande initiale fixée à 50 milliards de FCFA, ce qui témoigne de la confiance des investisseurs tant particuliers, qu'institutionnels.

L'Emprunt lancé pour un taux de 6,5 % sur une durée (longue) de 10 ans est une réussite exceptionnelle, car pour la première fois une telle durée et un taux pareil ont été réalisés dans notre zone monétaire. Le Chef de l'Etat a félicité le Ministre pour cette performance réalisée par notre pays.

Le Ministre de l'Agriculture a présenté au Conseil un rapport sur l'évolution de l'hivernage, en soulignant que la mise en place des intrants, notamment les semences d'arachide, de mil, de riz, de maïs local et hybride, de sorgho local, de niébé, de sésame et les engrais subventionnés.

Les indicateurs communiqués, indiquent un bon niveau de cession des engrais et un bon comportement des semis, à la faveur des dernières pluies enregistrées.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- « le Projet de décret portant prorogation de la date de clôture des opérations de la révision exceptionnelle des listes électorales, en vue des élections régionales, municipales et rurales du 16 mars 2014.

Au titre des mesures individuelles, le conseil a pris les mesures suivantes :

- Monsieur Amadou DIOP, Ambassadeur du Sénégal en Belgique, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Altesse Royale Henri Albert Gabriel Félix Marie Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles ;

- Madame NDOUR Nafy Ngom KEITA, Inspecteur général d'Etat de classe exceptionnelle, précédemment Vérificateur général du Sénégal est nommée Présidente de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption ;

- Monsieur François COLLIN, Inspecteur général d'Etat de classe exceptionnelle, précédemment Vérificateur général adjoint du Sénégal est nommé Vérificateur général du Sénégal, en remplacement de Madame NDOUR Nafy Ngom KEITA, appelée à d'autres fonctions ;

- Madame Anna Sémou FAYE, Commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Coordinatrice du Comité interministériel de Lutte contre la Drogue, est nommée Directeur Général de la Police Nationale, en remplacement de Monsieur Abdoulaye NIANG, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, appelé à d'autres fonctions.

- Monsieur Cheikh DIALLO, Chancelier des Affaires étrangères principal de classe exceptionnelle, précédemment en service au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, est nommé Chef du Bureau économique à l'Ambassade de la République du Sénégal à Doha ;
- Monsieur Abdourahmane KANE, Administrateur de Société, est nommé Consul général de la République du Sénégal à Pointe Noire.

[Revenir](#)